

Villeneuve d'Ascq, le 08 décembre 2023

RÉALISATION DE LA FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ LA PLAINE SA PAR LA SOCIÉTÉ BONDUELLE SCA

Les actionnaires des sociétés La Plaine (société absorbée) et Bonduelle SCA (société absorbante) se sont réunis le 07 décembre 2023 en assemblée générale extraordinaire et, ont approuvé, dans toutes ses stipulations, le projet de fusionabsorption de la société La Plaine par la société Bonduelle SCA, telle que décrit, notamment, dans le communiqué du <u>15 septembre 2023</u>.

Constatant le caractère définitif de la fusion-absorption et la transmission à Bonduelle SCA de 7 268 839 actions propres, les actionnaires de Bonduelle SCA ont également décidé l'annulation de ces actions, par réduction de capital.

Ces opérations sont sans incidence pour les actionnaires minoritaires, la quotité de capital détenue par le public à l'issue de l'opération étant identique à celle détenue avant l'opération.

Il est rappelé que, dans un avis du 15 novembre 2023 (223C1853), l'Autorité des Marchés Financiers a fait par du fait qu'elle considérait que l'opération ne portant pas atteinte aux droits et intérêts des actionnaires minoritaires de la société Bonduelle SCA, il n'y avait pas lieu, sur le fondement de l'article 236-6 de son règlement général, à la mise en œuvre, par le concert familial Bonduelle, d'une offre publique de retrait portant sur les actions Bonduelle.